

ACCORD-CADRE

ENTRE

l'Université Laval
(Québec, Canada)

ET

L'École Nationale Polytechnique
(Alger, Algérie)

CONSIDÉRANT le désir de l'Université Laval et l'École Nationale Polytechnique de collaborer, dans le cadre de différents programmes d'enseignement et de recherche, en vue d'améliorer la formation des étudiants des deux établissements ;

CONSIDÉRANT la volonté commune des deux établissements de développer, au moyen de cette collaboration, leurs ressources d'enseignement et de recherche dans le domaine de leur compétence ;

CONSIDÉRANT l'intérêt général d'encourager une telle collaboration internationale sur une base de réciprocité ;

L'Université Laval, d'une part, et l'École Nationale Polytechnique, d'autre part, conviennent de ce qui suit :

Article 1 - DOMAINES DE COOPÉRATION

Les domaines de coopération sont tout programme jugé d'intérêt mutuel par les deux établissements.

Article 2 - MODES DE COOPÉRATION

2.1 Chaque programme de coopération fera l'objet d'une entente spécifique. Les activités suivantes sont envisagées :

- échanges de professeurs ;
- échanges d'étudiants ;
- activités conjointes de recherche ;
- participation à des séminaires ;
- échanges de documents scientifiques et d'enseignement ;
- programmes conjoints de formation ;
- publications conjointes.

- 2.2 Toute entente spécifique fera état des contributions des parties, des modes de financement, de la portée précise du programme, de sa durée et de son mode de reconduction.
- 2.3 Chaque établissement désignera un responsable des programmes mis en œuvre selon cet accord.
- 2.4 Chaque entente spécifique devra être approuvée par les autorités de l'un et l'autre établissements.

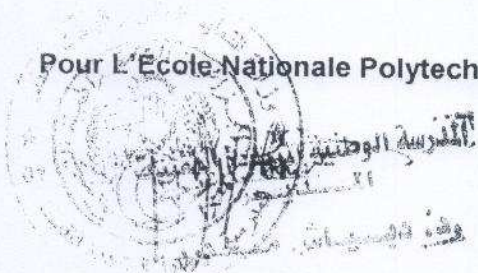
Article 3 - DURÉE ET PORTÉE DE L'ACCORD

La durée de cet accord est de cinq (5) ans à compter de sa signature. Il pourra être reconduit par consentement mutuel des parties.

Les deux parties se réservent le droit de mettre fin à cet accord moyennant un préavis écrit de trois (3) mois.

Le présent accord prendra effet au moment de sa signature par les deux parties.

Pour L'École Nationale Polytechnique



Mohamed Debyeche
Directeur

Pour l'Université Laval

Denis Brière
Recteur

Date : 27 mai 2014

Date: _____